



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2016

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT – JL. GIRAUD– G. BARRA, **Adjoint**

S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG - A. PELLEGRINO –

E. MENUT - J. TOCQUER - N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. VELAY (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – A. RASKIN (pouvoir donné à C. BOUGE) -

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à R. AUBAULT) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)

Absents

: A-M. GAUBERTI - W. DUBOSQ - A. CELKA

### CONVENTION « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ».

M. le Maire précise au conseil municipal que le contrat Enfance Jeunesse conclu entre la commune de Tourrettes et la Caisse d'Allocations Familiales du Var est arrivé à échéance au 31.12.2015.

Le renouvellement du contrat d'objectifs et de financement du « contrat enfance jeunesse » a été demandé auprès des services de la CAF pour 4 ans à compter du 1.1.2016.

Il a pour finalité de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Il s'agit par ce contrat :

→ de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

→ De rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention proposée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ALSH pour l'équipement ou service.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré.

## DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de financement « contrat enfance jeunesse », proposé par la CAF du Var annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/06/2016

Reçu en préfecture le 15/06/2016

Affiché le 15.06.2016

Reçu en préfecture

ID : 083-218301380-20160614-20160614\_011-DE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et en poursuivre l'exécution.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à TOURRETTES, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE